



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-009-2016-07

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-06-30-019 - ARRÊTE n° DS-2016/054 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 3

IDF-2016-06-30-020 - ARRÊTE n° DS-2016/055 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour la certification de services faits du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 6

IDF-2016-06-30-018 - ARRETE n°DS-2016/053 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (4 pages) Page 9

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2016-06-29-031 - Décision portant délégations de signature à Valérie SPOHN-VILLEROY Directrice de la communication (1 page) Page 14

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-07-01-015 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 16

Agence régionale de santé

IDF-2016-06-30-019

ARRÊTE n° DS-2016/054

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

Arrêté portant délégation de signature - Ordonnateur DT 95
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRÊTE n° DS-2016/054

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « santé publique 95 », délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val-d'Oise, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique relatifs à l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, délégation de signature est donnée à Madame Anne VENRIES, Déléguée Territoriale Adjointe du Val-d'Oise.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST et de Madame Anne VENRIES, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel PERESSINI, Responsable du département Ressources Humaines et fonctions support.

Article 6

L'arrêté n° DS-2015/282 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 7

La Déléguée territoriale du Val-d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le 30 juin 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-06-30-020

ARRÊTE n° DS-2016/055

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour la certification de services faits

~~Arrêté portant délégation de signature pour la certification de services faits - DT95~~
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Ile-de-France

ARRÊTE n° DS-2016/055

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour la certification de services faits

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « santé publique 95 », pour l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est consentie à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val-d'Oise.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, délégation de signature est donnée à Madame Anne VENRIES, Déléguée Territoriale Adjointe du Val-d'Oise.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST et de Madame Anne VENRIES, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel PERESSINI, Responsable du département Ressources Humaines et fonctions support.

Article 4

L'arrêté n° DS-2015/283 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 5

La Déléguée territoriale du Val-d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le 30 juin 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-06-30-018

ARRETE n°DS-2016/053

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Arrêté général portant délégation de signature - DT 95

Ile-de-France

ARRETE n°DS-2016/053

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, pour la délégation territoriale du Val d'Oise, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé - protection de la population
- Veille et sécurité sanitaires
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Anne VENRIES, Déléguée territoriale adjointe, sur l'ensemble des attributions de la Déléguée territoriale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée territoriale et de la Déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée aux Responsables de département et service suivants, dans la limite de la compétence de leur département ou service d'affectation :

- Madame Elisabeth COATIVY, Responsable du département coordination des Inspections et réclamations
- Madame Anne GAMBLIN-SRECKI, Responsable du département ville/hôpital
- Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Ghislaine OLIVIER, Responsable du département prévention et promotion de la santé
- Monsieur Emmanuel PERESSINI, Responsable du département ressources humaines et fonctions support
- Madame Sophie SERRA, Responsable du département médico-social
- Monsieur Yves SIMON-LORIERE, Responsable du département ambulatoire et professionnels de santé

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée territoriale, de la Déléguée territoriale adjointe et des Responsables de pôle, département et service, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de leur service d'affectation :

- Madame Stéphanie AUGUSTINIAK- MAGNE, cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires
- Madame Marjorie BARSOTTI, département médico-social
- Madame Hagira BENBRAHAM, département ville/hôpital
- Madame Emeline CRENN, département médico-social
- Madame Joëlle DEVOS, département prévention et promotion de la santé
- Madame le Docteur Marion DREYER, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Christine DOBIGNY, département ville/hôpital
- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame le Docteur Laure KERVADEC, département ville/hôpital
- Monsieur Maxime LAGLEIZE, département coordination des inspections et réclamations
- Monsieur Mustapha LARABA, département médico-social
- Monsieur Franck LAVIGNE, département ville/hôpital
- Madame Florence LEBLOND-VIENNOT, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur le Docteur Rémi LE COENT, département médico-social
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame le Docteur Sonia MICHAUT, département ville/hôpital
- Madame Valérie PEUTIN, département médico-social
- Madame Sahondra RAMANANTSOA, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Astrid REVILLON, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur André SIMONNET, département prévention et promotion de la santé
- Madame Florence SPEYBROUCK, département ville/hôpital
- Monsieur Eric VENOUGOBALANE, département médico-social

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Mme Anne VENRIES, Déléguée territoriale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée territoriale, de la Déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée territoriale, de la Déléguée territoriale adjointe et du Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale du Val d'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS-2016/033 du 18 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La Déléguée territoriale du Val d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 30 juin 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-06-29-031

Décision portant délégations de signature à Valérie
SPOHN-VILLEROY Directrice de la communication

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu l'article A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France en date du 7 janvier 2016 autorisant son Président à passer certains marchés publics ou accords-cadres ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France en date du 7 janvier 2016 autorisant son Président à signer certaines conventions relevant du fonctionnement courant ;

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner à Valérie SPOHN-VILLEROY, Directrice de la communication de la CCI Paris Ile-de-France, les mêmes délégations de signature que celles antérieurement données à Olivier BEUNAY dans ses anciennes fonctions à la Direction de la communication,
- de retirer les délégations de signature antérieurement données à Olivier BEUNAY au titre de ses anciennes fonctions de Directeur de la communication de la CCI Paris Ile-de-France,

Les décisions en date du 21 avril 2016 portant délégations de signature en matière de dépenses et de recettes, d'achats et de marchés publics, de ressources humaines et celles en matières spécifiques (article 6) sont modifiées en conséquence de la présente décision.

La présente décision prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 29 juin 2016



Jean-Paul VERMES

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-07-01-015

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur
Jean-Martin DELORME, directeur régional et
interdépartemental de l'hébergement et du logement de la
région Île-de-France, en matière d'ordonnancement
secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PÔLE MOYENS ET MUTUALISATION

ARRETE

**portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME,
directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement
de la région Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

PREFET DE PARIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de la construction et de l'habitat,
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15

Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr

- VU** l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU** la décision du directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature du 3 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels du programme 135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » pour les services territoriaux placés sous leur autorité,
- VU** la décision de la directrice des finances, des achats et des services du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports du 11 janvier 2016 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative »,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

En qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « **Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat** » (n° 135) ;
 - « **Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables** » (n° 177) « **Hébergement et logement adapté** » (action 12) et « **Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale** » (action 14) ;
 - « **Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire** » (n° 304) « **Aide alimentaire** » (action 14).
2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Ile-de-France ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Ile-de-France.

Article 2

En qualité de responsable d'unités opérationnelles, sous réserve des dispositions de l'article 7, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- **« Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (n° 124) ;**
- **« Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;**
- **« Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (n° 177) ;**
- **« Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;**
- **« Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » (n° 304).**

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- **« Intégration et accès à la nationalité française » (n°104) « Accompagnement des réfugiés » (action 15) ;**
- **« Immigration et asile » (n° 303) ;**

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux article 2 et 3, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions se rapportant à la fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux ainsi que les actes relatifs à la gestion des crédits engagés par les arrêtés de tarification.

Article 6

Pour les subventions d'un montant de 400 000 euros et plus, un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France au préfet de la région d'Ile-de-France – pôle moyens et mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

Article 7

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les contrats de bail.

Article 8

Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée, sous le présent timbre, au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris – pôle moyens et mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 9

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris – pôle moyens et mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 10

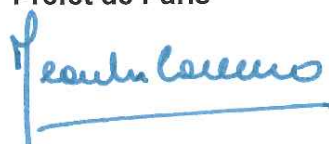
L'arrêté n°2015198-0025 du 17 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, est abrogé.

Article 11

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1 JUIL 2016

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris**



Jean-François CARENCO